



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N°12

Réunion du mardi 07 novembre 2023

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

ST DENIS – STADE DE LA MARVILLE N°3 – NNI 930270103

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. ORTUNO membre de la C.R.T.I.S., le 26/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 signée par le propriétaire le 22/09/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Tests insitu du 05/08/2022
- Rapport de visite

Elle constate l'absence d'une attestation administrative de capacité ou d'un arrêté d'ouverture au public.

Elle constate aussi l'absence de bancs de touche.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 01/09/2032 sous réserve d'une A.A.C ou d'un A.O.P. avant le 31/04/2023.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

MEAUX – STADE ALBERTO CORAZZA 5 – NNI 772840105

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. OUCHENE membre de la C.R.T.I.S., le 24/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'installation d'une moquette synthétique et de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 12/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.A.C.

Elle constate l'absence des tests insitu initiaux.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 18/09/2033 sous réserve de réception des tests insitu initiaux avant le 07/05/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

ISSY LES MOULINEAUX – STADE ILE BILLANCOURT – NNI 920400401

Cette installation sportive est retirée du classement.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 06/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'installation d'une moquette synthétique et de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 12/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.A.C.

Elle constate l'absence des tests insitu initiaux ainsi que l'absence d'un plan côté de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 21/09/2033 sous réserve de réception des tests insitu initiaux et d'un plan côté de l'aire de jeu avant le 07/05/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

BOIS COLOMBES – GYMNASSE JEAN JAURES – NNI 920099901

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 18/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 signée par le propriétaire le 18/09/2023 et des documents transmis :

- Rapport de visite

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- **Zone de sécurité minimum règlementaire ligne de touche constatée de 0,67m (1m minimum)**
- **Zone de sécurité minimum règlementaire ligne de but constaté de 0,68m (1m minimum)**

Elle constate aussi :

- **Mauvaise implantation des buts, les poteaux doivent être sur le tracé de la ligne de but**
- **Absence d'un plan côté du gymnase**
- **Absence d'une Attestation Administrative de Capacité ou d'un Arrêté d'Ouverture au Public**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement de cette installation.

ISSY LES MOULINEAUX – GYMNASSE DU LYCEE ST NICOLAS – NNI 920409905

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 18/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 signée par le propriétaire le 18/09/2023 et des documents transmis :

- Rapport de visite

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- **Présence d'obstacles dans la zone de hauteur libre qui doit-être de 5m minimum au-dessus de l'aire de jeu : panneau de basket à 2,80m, rideaux à 2,20m et cordes à 3,20m**

Elle constate aussi :

- **Absence d'un plan côté du gymnase**
- **Absence d'une Attestation Administrative de Capacité ou d'un Arrêté d'Ouverture au Public**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement de cette installation.

VILLEJUIF – HALLES DES SPORTS COLETTE BESSON – NNI 940769904

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S., le 20/10/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 1 signée par le propriétaire le 17/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.A.C.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 1 jusqu'au 07/11/2033.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

VITRY SUR SEINE – STADE ARRIGHI – NNI 940810301

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 11/09/2025.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S., le 07/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de la moquette synthétique et de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 02/11/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.A.C.
- Tests insitu du 01/11/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 17/10/2032.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

GRIGNY – STADE JEAN MIAUD 2 – NNI 912860102

Cette installation sportive est classée T6 ST jusqu'au 20/09/2032.

Installation visitée par M. LAWSON membre de la C.R.T.I.S., le 11/08/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'installation d'une moquette synthétique et de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 11/08/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- Tests insitu du 14/03/2021

Elle constate l'absence d'une attestation de capacité ou d'un arrêté d'ouverture.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/12/2030 et demande au gestionnaire de lui transmettre une A.A.C. ou un A.O.P.

1.2. Confirmations de niveau de classement

HOUILLES – STADE MAURICE BACQUET 2 – NNI 783110102

Cette installation sportive est classée T6 SYN jusqu'au 14/10/2023.

Installation visitée par M. DJELLAL membre de la C.R.T.I.S. le 09/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 24/10/2023 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite
- A.O.P.

Elle constate les non-conformités suivantes :

- **Les poteaux de corner et drapeaux de coin doivent être implantés à l'intérieur du tracé et tangents aux limites extérieures des lignes de but et de touche (Art. 3.9.4).**
- **L'absence des tests in situ décennaux (date de mise à disposition : 14/10/2023 + 10 ans).**

Elle constate aussi l'absence d'un plan côté de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 14/10/2033 sous réserve de réception des tests insitu décennaux avant le 07/05/2024 et demande au gestionnaire de transmettre un plan côté de l'aire de jeu.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

LE PLESSIS ROBINSON – PARC DES SPORTS DU HAMEAU N°1 – NNI 920600101

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la répartition des vestiaires les jours de match pour permettre le classement en niveau T3 et transmet à la F.F.F.

COIGNIERES – STADE ESPACE ALPHONSE DAUDET 2 – NNI 781680102

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 08/09/2023.

Installation visitée par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 24/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 16/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.O.P.

Elle constate les non-conformités suivantes :

- **Hauteur des buts à remettre en conformité avant la prochaine rencontre officielle (2,42m et 2,40m au lieu des 2,44m réglementaire)**
- **Etat de dégradation avancée des filets de but à remettre en conformité avant la prochaine rencontre officielle**

Elle constate aussi l'absence des tests insitu décennaux (date de mise à disposition : 08/09/2013 + 10 ans)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 08/09/2033 sous réserve de réception des tests insitu avant le 07/05/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

VILLEPARISIS - STADE AUGUSTE DELAUNE 1 – NNI 775140101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 26/03/2023.

Installation visitée par M. AUTREUX et M. BENBACHIR membres de la C.D.T.I.S. de Seine et Marne, le 28/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN signée par le propriétaire le 28/09/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.O.P.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 26/03/2033.

MELUN – STADE MUNICIPAL – NNI 772880101

Cette installation sportive est classée T3 PN jusqu'au 12/09/2023.

Installation visitée par M. GODEFROY membre de la C.R.T.I.S., le 25/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T3 PN et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

LONGJUMEAU – STADE FREDERIC LANGRENAY 2 – NNI 913450102

Cette installation sportive est classée T4 SYN jusqu'au 11/11/2017.

Installation visitée par M. LAWSON membre de la C.R.T.I.S., le 06/03/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 06/03/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.O.P.
- Test insitu du 15/09/2023

Elle constate la non-conformité suivante :

- **Hauteur des buts constatée non conforme (2,40m et 2,42m au lieu des 2,44m réglementaire) ; à remettre aux normes avant la prochaine rencontre officielle.**

Elle constate aussi l'absence d'un plan côté de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 09/11/2027 sous réserve de la levée de la non-conformité et demande au gestionnaire de lui transmettre un plan côté de l'aire de jeu.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

MENECY – STADE ALEXANDRE RIDEAU 1 – NNI 913860101

Cette installation sportive est classée T4 SYN jusqu'au 02/10/2021.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S., le 03/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 03/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.O.P.

Elle constate l'absence des tests insitu décennaux (date de mise à disposition : 02/10/2021 + 10 ans).

Remarque de la C.R.T.I.S. : améliorer la protection des bancs de touche.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 02/10/2031 sous réserve de réception des tests insitu avant le 07/05/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

PUTEAUX – STADE LEON RABOT – NNI 920620101

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests insitu et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

LEVALLOIS PERRET – STADE DIDIER DROGBA – NNI 920440101

Cette installation sportive est classée T6 SYN jusqu'au 01/09/2023.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 09/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 31/08/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.O.P.

Elle constate aussi l'absence des tests insitu décennaux (date de mise à disposition : 01/09/2003 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 01/09/2009 sous réserve de réception des tests insitu avant le 07/05/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

BOBIGNY – STAD HENRI WALLON 1 – NNI 930080101

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 20/10/2023.

Installation visitée par M. ORTUNO membre de la C.R.T.I.S., le 29/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 30/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.O.P.

Elle constate aussi l'absence des tests insitu décennaux (date de mise à disposition : 20/10/2003 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/09/2009 sous réserve de réception des tests insitu avant le 07/05/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

GUYANCOURT – STADE MAURICE BAQUET 1 – NNI 782970101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 02/07/2022.

Installation visitée par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 26/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN signée par le propriétaire le 18/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de situation
- Rapport de visite
- A.O.P.

Elle constate les non-conformités suivantes :

- **Zone de sécurité minimale derrière la ligne de but constatée de 2,40m (cage de lancer d'athlétisme) au lieu des 2,50m minimum**
- **Hauteur du but droit constatée de 2,39m (au lieu de 2,44m) à remettre en conformité avant la prochaine rencontre officielle**
- **Présence de plaques métalliques dans la zone de sécurité règlementaire à faire couvrir par une plaque de moquette synthétique**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement de cette installation et demande au gestionnaire de faire lever les non-conformités citées.

Photos à transmettre à la C.R.T.I.S.

NEUILLY SUR MARNE – STADE GEORGES FOULON 1 – NNI 930500101

La Commission accuse bonne réception des tests insitu ainsi que des photos de mise en conformité de la zone de sécurité derrière les buts et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

ATHIS MONS – STADE DE LA CITE DE L’AIR 1 – NNI 910270301

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu’au 24/09/2023.

Installation visitée par M. LAWSON membre de la C.R.T.I.S., le 13/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 10/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l’aire de jeu
- Rapport de visite
- A.A.C.

Elle constate l’absence des tests insitu décennaux (date de mise à disposition : 24/09/2013 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu’au 24/09/2033 sous réserve de réception des tests insitu avant le 07/05/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

BUC – STADE ANDRE DUFRANNE 2 – NNI 781170102

Cette installation sportive est classée T4 SYN jusqu’au 15/09/2023.

Installation visitée par M. LEDUC membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 25/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 06/11/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l’aire de jeu
- Rapport de visite
- A.O.P.

Elle constate l’absence des tests insitu décennaux (date de mise à disposition : 13/10/2023 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu’au 13/10/2033 sous réserve de réception des tests insitu avant le 07/05/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

ST CLOUD – PARC DES SPORTS PRE ST JEAN N°2 – NNI 920640302

Cette installation sportive est retirée du classement

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 20/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de la moquette synthétique et de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 13/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l’aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- Tests insitu du 16/10/2023

Elle constate les non -conformités suivantes :

- **Une erreur de position de la ligne médiane et du rond central 52,25m à gauche et 52,85m à droite**
- **Main courante incomplète**
- **Hauteur des buts constatée de 2,39m et 2,39m au lieu des 2,44m règlementaire.**

Elle constate aussi l'absence des tests insitu initiaux et d'une attestation de capacité ou un arrêté d'ouverture.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 10/10/2033 sous réserve de la levée des non-conformités avant le 07/05/2024.

Elle demande au gestionnaire de lui transmettre une A.A.C. ou un A.O.P.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

VITRY SUR SEINE – STADE ROGER COUDERC – NNI 940810101

L'éclairage de cette installation sportive est classé E6 jusqu'au 09/08/2024.

A la demande de la Mairie de VITRY SUR SEINE et du C.A. Vitry, contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 23/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement signée par le propriétaire le 19/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 122 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.47
- Facteur d'uniformité : 0.60

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/11/2025.

ST CLOUD – PARC DES SPORTS PRE ST JEAN N°2 – NNI 920640302

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

A la demande du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 25/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement signée par le propriétaire le 13/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 117 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.35
- Facteur d'uniformité : 0.57

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/11/2025.

FONTENAY AUX ROSES – STADE DU PANORAMA 2 – NNI 920320102

L'éclairage de cette installation sportive est classé E7 jusqu'au 25/03/2018.

A la demande de l'AS FONTENAY AUX ROSES, contrôle de l'éclairage effectué par M. KIANPOUR, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts-de-Seine, le 18/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement signée par le propriétaire le 18/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 148 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.25
- Facteur d'uniformité : 0.52

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/11/2025.

ISSY LES MOULINEAUX – STADE HALLE CHRISTINE GUILLAUME – NNI 920400102

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

A la demande de la Mairie d'Issy les Moulineaux, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 13/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement signée par le propriétaire le 18/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 229 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.22
- Facteur d'uniformité : 0.40

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/11/2025.

ISSY LES MOULINEAUX – STADE ALAIN MIMOUN – NNI 920400301

Reprise de dossier.

Contre visite effectuée le 16/10/2023 suite au contrôle de l'éclairage effectué par M. COZETTE membre de la C.D.T.I.S. des Hauts de Seine le 28/09/2023 et des résultats non conformes ne permettant pas le classement de cet éclairage.

La C.R.T.I.S prend connaissance la nouvelle demande de classement signée par le propriétaire le 16/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 295 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.21
- Facteur d'uniformité : 0.40

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/11/2025.

NEUILLY SUR SEINE – STADE MONCLAR – NNI 920510101

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

A la demande de la Mairie de Neuilly sur Seine, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 18/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement signée par le propriétaire le 21/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 203 Lux

- Rapport Emini/Emaxi : 0.42
- Facteur d'uniformité : 0.67

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/11/2027.

BOBIGNY – STADE AUGUSTE DELAUNE 1 – NNI 930080201

L'éclairage de cette installation sportive est classé E6 jusqu'au 24/10/2025.

A la demande de la Mairie de BOBIGNY, contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 03/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 03/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 607 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.56
- Facteur d'uniformité : 0.75

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 07/11/2024

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

PUTEAUX - PARC DES SPORTS INTERDEPART N°5 – NNI 920620205

L'éclairage de cette installation sportive est classé E7 jusqu'au 31/03/2017.

A la demande de la Mairie de PARIS, contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 30/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 20/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 42 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.27
- Facteur d'uniformité : 0.55

La C.R.T.I.S ne peut proposer un classement de l'éclairage de cette installation.

PARIS – STADE MAX ROUSSIE – NNI 751170301

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

A la demande de la Mairie de PARIS, contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 30/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement signée par le propriétaire le 20/10/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 107 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.09
- Facteur d'uniformité : 0.16

Remarque de la C.R.T.I.S. : 4 projecteurs sur 12 sont hors-services.

La C.R.T.I.S ne peut proposer un classement de l'éclairage de cette installation.

COLOMBES – STADE YVES DU MANOIR F1 – NNI 920250103

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

A la demande du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 23/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 19/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 483 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41
- Facteur d'uniformité : 0.65

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/11/2027.

COLOMBES – STADE YVES DU MANOIR F2 – NNI 920250104

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

A la demande du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 31/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 19/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 329 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55
- Facteur d'uniformité : 0.75

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/11/2027.

COLOMBES – STADE YVES DU MANOIR F3 – NNI 920250105

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

A la demande du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 08/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 19/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 341 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.68
- Facteur d'uniformité : 0.83

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/11/2027.

COLOMBES – STADE YVES DU MANOIR F4 – NNI 920250106

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

A la demande du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 04/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 19/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 356 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.52
- Facteur d'uniformité : 0.73

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/11/2027.

ST OUEN L'AUMONE – PARC DES SPORTS ET LOISIRS N°1 – NNI 955720101

L'éclairage de cette installation est classé E4 jusqu'au 25/11/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 16/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de l'installation d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 19/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 442 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.52
- Facteur d'uniformité : 0.73

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 07/11/2025.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

AUBERVILLIERS - STADE ANDRE KARMAN – 930010101

L'éclairage de cette installation sportive est classé E5 jusqu'au 07/12/2023.

A la demande de la Mairie d'Aubervilliers, contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 06/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 06/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 265 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.58
- Facteur d'uniformité : 0.85

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/11/2025.

CLAYE SOUILLY – STADE CLEMENT PETIT 1 – NNI 771180101

L'éclairage de cette installation sportive est classé E6 jusqu'au 20/10/2022.

A la demande de la Mairie de Claye Souilly, contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ membre de la C.R.T.I.S. le 06/11/2023.

La C.R.T.I.S. émet un avis technique favorable pour le déroulement des matchs de compétitions officielle en nocturne sur cette installation (niveau E6) et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions.

Elle demande au gestionnaire de procéder à un élagage afin de pouvoir prendre les mesures conformes du point d'éclairage n°25 et son point bis.

STE GENEVIEVE DES BOIS – PARC DES SPORTS LEO LAGRANGE 1 – NNI 915490101

L'éclairage de cette installation sportive est classé E4 jusqu'au 26/01/2024.

A la demande de ST GENEVIEVE DES BOIS, contrôle de l'éclairage effectué par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 06/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de l'installation d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E4 **non signée par le propriétaire**.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 440 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50
- Facteur d'uniformité : 0.75

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 07/11/2025.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

PARIS – STADE SEBASTIEN CHARLETY 2 – NNI 751130102

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 07/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de l'installation d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 07/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 108 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.28
- Facteur d'uniformité : 0.52

Remarque de la C.R.T.I.S. :

- **Mât point 1 : 3 projecteurs en panne sur 8**
- **Mât point 5 : 4 projecteurs en panne sur 8**
- **Mât point 21 : 2 projecteurs en panne sur 8**
- **Mât point 25 : 5 projecteurs en panne sur 8**

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/11/2025.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

VIROFLAY – STADE DES BERTISETTES – NNI 786860101

L'éclairage de cette installation sportive était classé EEntraînement jusqu'au 13/06/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée par le propriétaire le 18/10/2023.
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 90 m x 50 m) avec 4 mâts de 15 m et 16 m équipés de 2 projecteurs LED de 1550 W (8 projecteurs AAA-LUX au total)
- Etude d'éclairage du 11/10/2022 de CEPHEE LED.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal :185 lux
- Facteur d'uniformité : 0,77
- Rapport Emin/Emax : 0,62
- Eblouissement (Glare rating) : GR max :50.
- Angle : 65°

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.

La commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

VULAINES SUR SEINE- COMPLEXE SPORTIF DE COUBERTIN 2 – NNI 775330102

Cette installation sportive est classée en niveau T7 ST jusqu'au 11/04/2021.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet **d'un gazon synthétique**, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive du 19/10/2023.
- Avant-Projet Notice technique en date du 30/07/2023.
- Plan de l'aire de jeu de **100 m x 65 m.** avec zone de sécurité de 2,65m.
- Plan des vestiaires
- Plan de masse.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T7 SYN.

VULAINES SUR SEINE- COMPLEXE SPORTIF DE COUBERTIN 2 – NNI 775330102

L'éclairage de cette installation sportive n'était classé.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 19/10/2023.
- Plan de l'aire de jeu : (dimensions de 100 m x 65 m) avec 4 mâts de 18 m équipés de 3 projecteurs LED de 1550 W (12 projecteurs AAA-LUX au total)
- Etude d'éclairage du 27/06/2023 de CEPHEE LED.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : **185 lux**
- Facteur d'uniformité : **0,87**
- Rapport Emin/Emax : **0,74**
- Eblouissement (Glare rating) GR max : 44
- Angle : 63 °

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.

La commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

FONTAINEBLEAU - STADE PHILIPPE MAHUT N°4 - NNI 771860104

Cette installation sportive est classée en niveau T7 ST jusqu'au 01/07/2021

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet **d'un gazon synthétique**, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive du 19/10/2023
- Note d'opportunité de réalisation des travaux en date du 30/07/2023
- Plan de l'aire de jeu de **100 m x 60 m.** avec zone de sécurité supérieure à 2,50m.
- Plan des vestiaires (voir stadium terrain N°3)
- Plan de masse.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T7 SYN.

FONTAINEBLEAU - STADE PHILIPPE MAHUT N°4 - NNI 771860104

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 19/10/2023.
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 100m x 60m) avec 4 mâts de 17 m équipés de 3 projecteurs LED de 1550 W (12 projecteurs AAA-LUX au total)
- Etude d'éclairage du 27/06/2023 de CEPHEE LED.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : **168lux**
- Facteur d'uniformité : **0,72**
- Rapport Emin/Emax : **0,52**
- Eblouissement (Glare rating) : GR max : 45
- Angle : 70°

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.

La commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

4. DIVERS

ISSY LES MOULINEAUX – GYMNASE DU LYCEE ST NICOLAS – NNI 920409905

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel du gestionnaire de l'installation sur sa volonté de ne plus accueillir de rencontre sur cette installation et transmet à la Commission Régionale Futsal.

LA PLAINE ST DENIS – STADE NELSON MANDELA – NNI 930660401

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel du club COURONNES O.F.C. sur l'état des de dégradation des filets de but.

Elle demande au gestionnaire d'effectuer une opération de maintenance afin d'avoir :

- **Une profondeur des filets de 0,80m minimum en haut des buts** (Art. 3.9.2. – Règlement T.I.S. Ed 2021).
- Des filets accrochés à la barre transversale et aux poteaux jusqu'au sol de façon à ce que le ballon ne puisse, en aucun cas, sortir seul de la cage du but après y être entré. (Art. 3.9.2. – Règlement T.I.S. Ed 2021).

Copie : 551931 – AS DE PARIS

PARIS – STADE JULES LADOUMEGUE 2 – NNI 751190102

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la rencontre non jouée 25884654 – PARIS 19^e ANTILLAIS / PANTIN OFC du 05//11/2023 en U20 R3/A ainsi que du rapport de l'arbitre de la rencontre et du club PANTIN OFC.

Les rapports indiquant un état de dégradation avancée au niveau de la surface de réparation (présence de « creux ») ainsi qu'une visibilité réduite des lignes du terrain, la C.R.T.I.S. demande au gestionnaire de l'installation de faire une opération de maintenance afin de permettre le bon déroulement des rencontres et d'assurer la sécurité des acteurs du jeu.

Copie : 540374 – ANTILLAIS PARIS 19^e
500828 – ESPERANCE PARIS 19^e

GRIGNY – STADE JEAN MIAUD 2 – NNI 912860102

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de l'arbitre de la rencontre non jouée GRIGNY US / BOIS LE ROI FC du 05/11/2023 en U20 R3/C indiquant l'état de dégradation des filets des deux buts avec la présence de nombreux « trous » et une mauvaise attache des barres de maintien des filets.

La Commission rappelle l'article 3.9.2 du Règlement T.I.S. Ed 2021 : « **Les filets doivent adhérer au sol par un dispositif sans danger et être accrochés à la barre transversale et aux poteaux jusqu'au sol de façon à ce que le ballon ne puisse, en aucun cas, sortir seul de la cage du but après y être entré.** »

Elle demande au gestionnaire de l'installation de faire une opération de maintenance sur les filets de but afin de permettre le bon déroulement des rencontres.

Copie : 524833 – US GRIGNY